

cndp

Commission particulière

du débat public

Stockage souterrain
de gaz naturel
de Salins des Landes


Cahier d'acteur

Le contenu de ce cahier d'acteur n'engage que son auteur et en aucune façon la CPDP.



LA CGT AQUITAINE

Comité régional CGT Aquitaine

Bourse du Travail

44 Cours Aristide Briand

CS 61653

33075 Bordeaux cedex

Fax 05 56 02 69 81

secretariat@cgt-aquitaine.com

www.cgt-aquitaine.com

1. Les propositions CGT en matière de politique énergétique :

Nous saisissons l'occasion de ce débat public sur le projet de création de stockage souterrain de gaz naturel de Salins des Landes pour porter les propositions de la CGT sur la politique énergétique dans un cadre national, européen et mondial, qui doit être mise en œuvre dans notre pays. La réduction du recours aux énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) est la caractéristique principale de la transition énergétique dans laquelle il faut s'engager. Cette transition vers une économie décarbonée est elle-même une composante de la révolution écologique qui s'amorce. Pour le gaz, il est indispensable de continuer de favoriser et d'étendre les dessertes gaz qui restent un outil efficace pour des usages domestiques et professionnels et viennent renforcer un droit à l'accès et à l'usage des énergies que la CGT considère comme un droit fondamental. Le projet présenté par EDF à Pouillon, n'entre pas dans ces objectifs puisqu'il n'a pour seule vocation que de disposer de stocks de gaz naturel pour alimenter de

futures centrales électriques de cogénération. EDF se donne ainsi les moyens d'un trading gazier, conséquence de la dérégulation générale du secteur énergétique. Ce qui permettra à EDF et à son partenaire GAZPROM dans ce dossier, de générer une situation « profitable », dans une logique financière qui continuera de prévaloir contre la logique de l'intérêt général et du service public. Le stockage de gaz ne peut être envisagé que dans la mesure où il permet d'avoir un effet tampon sur les stocks et de maintenir un niveau d'accès à l'énergie, indépendant des fluctuations du marché, des spéculations et de la politique, ce qui n'est pas le cas dans le projet présenté. Nous réaffirmons qu'une maîtrise publique du secteur est indispensable pour mieux garantir la sécurité, maîtriser les prix, investir, mieux relever les défis de la transition vers une économie bas carbone et de la satisfaction des besoins d'accès et d'usage à l'énergie à un prix abordable et régulé pour tous.



La CGT propose la création d'un pôle public de l'énergie, qui a pour objectif de revenir sur la mise en concurrence et la libéralisation du secteur qui nous envoient dans le mur et dont le projet à Pouillon en est un vivant exemple. Pour couvrir nos besoins en énergie, et s'engager vers une économie décarbonée, la CGT propose également l'utilisation d'un « **mix énergétique** », diversifié à faible émission de CO₂, c'est-à-dire le choix de combiner différentes sources primaires d'énergie dans des proportions optimum.

Ce mix doit évoluer en fonction des réalités techniques qui ne pourront progresser conséquemment qu'en passant à la vitesse supérieure en termes de recherche et de développement.

- S'appuyant sur un plan ambitieux d'économies d'énergie dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et des transports.

- Sur le développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, biomasse...)

- Sur l'utilisation des ressources naturelles existantes telles que la géothermie, présente en grande quantité dans les sous-sols de notre pays.

- Sur l'atout que constitue un parc nucléaire qu'il faut aujourd'hui moderniser, démocratiser et exploiter de façon sécurisée en respectant toutes les catégories de salariés qui y travaillent.

- Sur une réappropriation publique des choix, notamment par la constitution d'un pôle public de l'énergie et d'une Agence européenne de l'énergie.

Pour la CGT, le projet de stockage de gaz naturel proposé sur le département des Landes ne s'inscrit pas dans ces propositions.

2. Quel impact du projet sur le développement économique des territoires concernés ?

E.D.F. avance la création d'environ 25 emplois et autant d'emplois « indirects » prévisibles. Pour un investissement aussi lourd sur le plan financier (coût estimé : 650 M€), l'impact s'agissant des emplois créés est certes, non négligeable, mais, tout de même, particulièrement limité.

Comme le rappelle E.D.F., « la création d'un nouvel établissement industriel est toujours porteuse d'emplois et de retombées économiques » (page 72 du dossier Maître d'ouvrage). Dans le cas présent, il est légitime de se demander **pourquoi le maître d'ouvrage n'est pas plus précis sur ces retombées et les emplois** qui doivent en découler ?

Il est question de pistes de valorisation qui « pourraient », « devraient », « seraient à étudier » pour déboucher sur des perspectives intéressantes en matière de développement économique.

Aucune étude précise, aucun engagement du maître d'ouvrage ou de partenaires éventuels ne permet de croire à l'émergence de projets réfléchis et crédibles susceptibles de voir le jour.

De même, le stockage prévu ne s'accompagne d'au-

cune perspective quant à la construction d'une centrale pouvant conduire à l'utilisation locale d'une énergie qu'E.D.F. considère comme étant indispensable, dans l'attente d'une utilisation plus importante des énergies renouvelables.

Une telle affirmation demande à être confirmée. Dans le cas où elle serait fondée, il est légitime de demander que localement, les habitants, les citoyens qui vivent sur le territoire concerné bénéficient d'une énergie tirée de ce stockage souterrain en lien avec d'autres énergies renouvelables présentes sur notre territoire (bois, vent, eau, soleil, géothermie...).

La production doit, à partir d'une utilisation mesurée des énergies fossiles trop souvent gaspillées, satisfaire les besoins de la population directement concernée et non pas simplement permettre au maître d'ouvrage de disposer de matières premières qu'il utilisera pour spéculer, dans le cadre d'un « marché de plus en plus concurrentiel ».

La proposition de la CGT de développer et mettre en œuvre le «mix-énergétique» diversifié à faible émission de CO₂ doit aussi, être développée en Aquitaine.

3. Géologie/ Géophysique/ Forage/Exploitation :

Faisabilité technique du projet :

-Le sel est étanche et soluble, donc bon candidat au creusement de cavité pour le stockage de gaz.

-La dissolution du sel pour créer des cavités en vue d'y stocker du gaz, de l'éthylène ou autres produits est maîtrisée à ce jour, de nombreux exemples existent, (Manosque, ...).

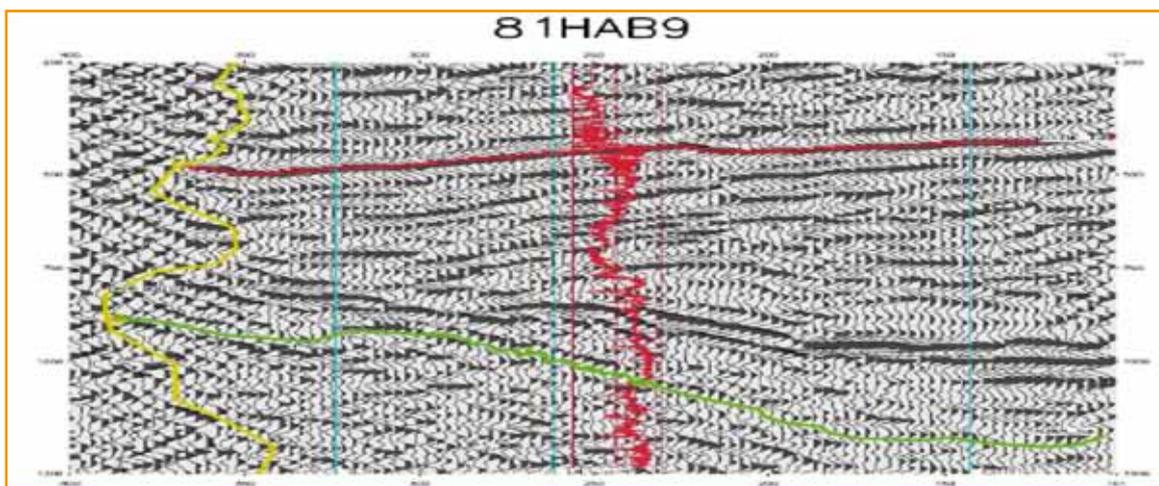


-Les techniques de forage sont aussi maîtrisées, Total (Elf) a par le passé fait des forages pour les Salins de Vauvert et ce dès les années 1960.

-Le sel n'est pas homogène, il semble que dans le diapir de Pouillon, les éléments insolubles soient importants, mais il existe une technique qui permet de les remonter, (si leur volume est inférieur au diamètre du forage), en utilisant des produits peu dommageable pour l'environnement (gomme de guar, amidon) permettant la flottabilité de ces insolubles et leur expulsion. Ces petits (diamètre du forage) éléments insolubles seront probablement stockés dans les bacs de décantation, les plus gros (ophite, argiles, dolomies, etc.) resteront dans la cavité.

Inconnues sur le projet :

- **Le volume et la forme réels du diapir (dôme de sel):** L'analyse des lignes sismiques doit en donner une idée, mais aucun document précis n'est présenté. Par expérience, nous savons que le pointage précis de la limite du sel sur une ligne sismique est difficile. La seule ligne sismique (81HAB9) disponible dans le rapport (Interprétation géophysique de mars 2008) montre un pointé du sel flou sur les lignes sismiques les cartes en isobathes fournies, ne seront pas assez précises.



> Profil sismique (cf. Rapport Geostock 2008) qui montre que le pointage de la limite du sel (trait jaune) est difficile

- **L'hétérogénéité du sel :** le puits SDL1 a été carotté, le sel contenu dans les carottes a été analysé (par le Muséum d'histoire Naturelle), quels en sont les résultats ?



Ces données devraient permettre de déterminer le pourcentage d'éléments insolubles dans ce diapir. Sur le site GDF/Suez de Manosque, les cavités creusées dans le dôme de sel se bouchent peu à peu du fait de l'accumulation de ces éléments insolubles. Le projet est-il de pouvoir creuser d'autres cavités que les douze prévues initialement ou est-il limité à 15 ans ?

> Les seules données disponibles sur les carottes de sel de SDL1 (Extrait du dossier d'EDF, 2011)

Les conclusions du rapport du BRGM de janvier 1997, parlent de fortes hétérogénéités dans le sel de ce massif de St Pandelon-Bénesse.

Pourtant, en conclusion du rapport de fin de sondage de SDL1, EDF, sans informer des résultats de l'analyse du sel, ni de l'analyse des carottes, estime que le projet peut continuer. L'argumentation est plus que légère.

Stockage en phase d'exploitation :

Dans son projet EDF présente des installations de surface comparable à celles qui existent sur le site de Vic Bilh, exploitées jusqu'à maintenant par TOTAL et qui viennent d'être vendu à VERMILLON.

On peut s'interroger sur le savoir faire d'EDF à mettre en place et exploiter ce type d'installation, mais aussi sur ses capacités à maîtriser de bonnes façons ces risques industriels ?



4. Une note écologique salée !!!

Séquestrer du gaz naturel en sous sol et profiter des potentialités géologiques. Laisser l'environnement intact, immaculé. Enfouir un projet industriel dans une strate inerte et profonde tandis qu'en surface, le champ des oiseaux et le bruit des vagues couvriraient le faible bourdonnement des pompes. Rejeter de l'eau salée dans l'Océan, c'est un peu comme apporter du sable au Sahara.

Sous cet angle, le projet apparaît novateur, enthousiasmant et moderne parce que écologique ... Ça, c'est sur le papier.

Carthage doit mourir. Plusieurs fois détruite par les romains, la citée fut définitivement « stérilisée » par l'empire de Rome par déversement de sel sur les terres afin de les rendre incultivables et inhospitalières. Et chez nous, qu'est-il prévu en cas de fuite du saumoduc ?

Une perte de 10 %, indétectable, rejetterait par heure quelques 20 000 kg de sel. Qu'il faille une nuit pour s'en apercevoir et 5 h pour réparer, qui va traiter le sol contaminé ? Quelle est la valeur d'une terre agricole à jamais anéantie ? Sur ce point, le porteur de projet n'apporte pas de réponse.

La saumure rejetée est annoncée par le maître d'ouvrage à une concentration 800 % plus salée que l'environnement. Comment peut-il conclure à une élévation de la salinité d'à peine 15 % au droit du rejet ? Dans ces conditions, comment passer sous silence la question des quelques 5000 tonnes de sel que les eaux côtières auront à dissoudre chaque jour. Les citoyens accepteraient-ils de voir 300 camions / jour rejeter leur cargaison quand bien même s'agirait-il de sel ?

Beaucoup de questions restent en suspens, le débat citoyen doit se poursuivre. Le porteur de projet fournit des données lacunaires, trop partielles pour ne pas permettre de penser qu'elles sont partiales et orientées.

CONCLUSIONS PROVISOIRES POUR LA CGT :

En l'état actuel des informations fournies au débat, ce projet ne fait pas la démonstration de son utilité durable, sociale et économique pour répondre aux besoins des usages domestiques et professionnels régionaux.

Les impacts environnementaux du stockage, du saumoduc, des rejets dans l'océan sont de notre point de vue sous-estimés. Nous soutenons par conséquent la demande d'une étude par l'IFREMER qui est portée par les pêcheurs.

Il s'inscrit dans une démarche libérale et concurrentielle qui tourne le dos à la nécessaire réappropriation publique des moyens de production de l'énergie.

En conséquence, la CGT n'est pas favorable à la réalisation de ce stockage souterrain.